

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PIERRE CHABOT
PAUL CHARBONNEAU
YANNICK CHUIT
JOSÉE DELAND
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 3 mai 2002

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Par courriel et par messagerie

OBJET : Définition des renseignements que le transporteur d'électricité et le distributeur Hydro-Québec doivent fournir en vertu du paragraphe 5 de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Dossier de la Régie : R-3482-2002
Notre dossier : S-26063/FJM/NL

Chère consoeur,

La présente fait suite à la vôtre du 1^{er} mai 2002 adressée à Hydro-Québec et aux parties intéressées dans le dossier mentionné en titre leur demandant leur disponibilité pour assister à une réunion technique qui serait convoquée dans la semaine du 13 mai 2002.

Votre lettre mentionne que les commentaires d'Hydro-Québec soulèvent des problématiques qui auraient possiblement avantage à être étudiées en réunion technique sans toutefois indiquer le genre, la nature ou l'étendue de ces problématiques.

Nous pensons qu'il s'agit des renseignements que le Distributeur ou le Transporteur dit ne pouvoir déposer annuellement auprès de la Régie ou des délais additionnels requis pour le dépôt de ceux qui seraient disponibles ou possibles de préparer.

.../

Avec cet entendement, nous entrevoyons la participation à cette réunion des personnes qui ont assumé un rôle de direction dans la préparation des observations écrites d'Hydro-Québec.

Ceci étant dit, il apparaît impossible d'agencer les disponibilités de toutes ces personnes pour la semaine du 13 mai 2002. Durant la semaine suivante, cependant, ces personnes seraient disponibles le mercredi, 22 mai, en après-midi, ainsi que toute la journée, le jeudi, 23 mai.

Aussi, afin de mieux préparer cette réunion technique, nous vous saurions gré de bien vouloir, si cela était possible, tenter de circonscrire quelque peu les problématiques qui seront soulevées.

Enfin, nous comprenons que les personnes intéressées qui seront convoquées à cette réunion technique sont seulement celles qui ont déjà déposé auprès de la Régie des observations écrites, dans le délai imparti. Nous comprenons également que cette réunion technique ne traitera, tel qu'indiqué dans votre lettre du 1^{er} mai 2002, que des problématiques soulevées par les seuls commentaires d'Hydro-Québec.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/mb

c.c. Parties intéressées - R-3482-2002
(Par courriel seulement)